

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SASU ECO VERTU SOLUTIONS – Poule à Dom

Article 1 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des ventes, prestations de services, locations de matériel et mises à disposition associées réalisées par la société ECO VERTU SOLUTIONS, auprès de clients professionnels, établissements publics ou assimilés, à l'exclusion de tout client consommateur au sens du Code de la consommation.

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV, lesquelles prévalent sur tout autre document du Client, sauf accord écrit contraire.

Article 2 – Nature des prestations

La Société propose notamment :

- la vente de matériels pédagogiques et équipements,
- des prestations d'installation, d'animation et d'accompagnement,
- la location opérationnelle de poulaillers pédagogiques,
- des kits pédagogiques de naissance de poussins incluant prêt de matériel et fourniture d'œufs fécondés.

Certaines prestations font l'objet de conditions spécifiques détaillées en annexe, lesquelles complètent les présentes CGV.

Article 3 – Commande et formation du contrat

Toute commande est formalisée par un devis émis par la Société et accepté par le Client. La signature du devis vaut engagement contractuel ferme.

Tout commencement d'exécution vaut acceptation sans réserve, même en l'absence de signature formelle.

Article 4 – Prix

Les prix sont exprimés en euros hors taxes. Ils sont ceux figurant au devis accepté.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Article 5 – Conditions de paiement

Les modalités de paiement sont précisées au devis.

Sauf stipulation contraire, les factures sont payables par virement bancaire à 30 jours nets date de facture.

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard calculées sur la base du taux de refinancement de la BCE majoré de 10 points seront exigibles de plein droit, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

La Société se réserve le droit de suspendre les prestations en cours et/ou de reprendre le matériel loué, sans préjudice de toute autre action.

Article 6 – Location de matériel

Lorsque la prestation inclut une location, le matériel reste la propriété exclusive de la Société.

Un état des lieux simplifié est réalisé lors de l'installation et lors de la reprise du matériel.

Toute dégradation anormale constatée lors de la reprise pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Article 7 – Animaux vivants

Lorsque la prestation inclut la mise à disposition d'animaux vivants (poules, poussins), ceux-ci ne font pas l'objet d'une vente ni d'une location juridique.

Ils sont mis à disposition dans le cadre d'une prestation pédagogique globale.

La Société est tenue à une obligation de moyens uniquement et ne garantit aucun résultat quant à la santé, la reproduction ou la survie des animaux.

Article 8 – Responsabilité

La responsabilité de la Société est strictement limitée au montant HT de la prestation concernée sur une période de douze (12) mois, sauf faute lourde ou dommages corporels.

Tout dommage indirect est expressément exclu.

Article 9 – Assurance

Le Client déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile couvrant son activité, ses locaux et les projets pédagogiques mis en œuvre dans le cadre de la prestation.

Article 10 – Résiliation

Toute résiliation anticipée à l'initiative du Client entraîne l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues jusqu'au terme contractuel, sauf accord écrit contraire.

Article 11 – Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable en cas de survenance d'un événement de force majeure tel que défini par la jurisprudence française.

Article 12 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Tout litige relatif à leur interprétation ou leur exécution relève de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris, après tentative de résolution amiable.

ANNEXE 1 – CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Location opérationnelle de poulailler pédagogique

La location porte exclusivement sur le matériel mis à disposition (poulailler, enclos, équipements).

Les poules pondeuses sont des animaux vivants, doués de sensibilité, mis à disposition dans le cadre de la prestation pédagogique.

Le Client assure la garde quotidienne, l'alimentation, l'entretien courant et le bien-être des animaux.

Aucune indemnité ne pourra être exigée en cas de maladie, décès ou incident non imputable à une faute de la Société.

Un état des lieux simplifié est réalisé à l'installation et à la reprise du matériel. Toute dégradation anormale sera facturée.

ANNEXE 2 – CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Kit naissance poussins

Le kit naissance comprend le prêt d'une couveuse, du matériel pédagogique, la fourniture d'œufs fécondés et des consignes d'accompagnement.

La Société est tenue à une obligation de moyens uniquement.

Aucune responsabilité ne saurait être engagée en cas de non-éclosion, de mortalité embryonnaire ou de mortalité des poussins.

L'établissement client est seul responsable de la surveillance quotidienne et du devenir des poussins, confiés à des familles choisies par l'établissement ou restitués à la Société à l'issue du projet.